

NON ADOPTÉ PAR CA

CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE PAPINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de Papineau, tenue le 28 avril 2009 à 18h00 au CLSC et Centre d'hébergement Petite-Nation à Saint-André-Avellin.

SONT PRÉSENTS :

- M^{me} Lucie Lalonde
- M^{me} Réjeanne Pilote
- M. Raymond Ménard
- M. Damien Raby
- M^{me} Sylvie Noël
- M. Jean-Marc Laporte
- M. Alain Gagnon
- M. Adéodat Bernard
- M. Richard Besner
- M. Yves Beaudet
- M. Murray Dunnigan
- M^{me} Louise Spencer
- M^{me} Diane Bernard

ABSENCES :

- M^{me} Jane Carson-Fex
- M. Jocelyn Moisan
- M. Serge Bruneau
- M. Pierre Munn

M^{me} Denise Lalande agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Aucune personne n'est présente dans l'assistance à l'exception des directeurs.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après avoir constaté la régularité de la convocation de la séance et l'existence du quorum, la présidente Madame Lucie Lalonde déclare l'assemblée ouverte, il est 18 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-451-2009 Il est proposé par Diane Bernard, appuyé par Richard Besner et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant modifié:

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal et suivis
 - 3.1. Adoption du procès-verbal
 - 3.1.1. Séance régulière du conseil d'administration du 31 mars 2009
 - 3.2. Suivi au procès-verbal
4. Dossiers majeurs
 - 4.1. Rapport CIFINO en période 12
 - 4.2. Plan de redressement 2009-2010
 - 4.3. Plan triennal 2009-2010 de maintien des parcs d'équipements médicaux
 - 4.4. Grippe humaine d'origine porcine
5. Affaires courantes
 - 5.1. Suivi du désengorgement de l'urgence et la courte durée
 - 5.2. Projet d'unité satellite d'hémodialyse

- 5.3. Rapport financier annuel – Fonds de Sant au travail
- 6. Affaires diverses
 - 6.1. Désignation de l'Agence de l'Outaouais au conseil d'administration du CSSS de Papineau
 - 6.2. Entente entre SOGIQUE et le CSSS de Papineau – entreposage de données
- 7. Correspondance
 - 7.1. Lettres aux Fondations du CSSS de Papineau
- 8. Information
 - 8.1. Rapport de la présidente
 - 8.2. Rapport de la directrice générale
- 9. Parole au public
- 10. Dépôt de documents
 - 10.1. Coupures de presse
 - 10.2. Synergie – AQESSS, avril 2009
 - 10.3. La Tête à Papineau – Volume 5, numéro 2
- 11. Date, heure et lieu de la prochaine séance régulière
 - 11.1. Le 26 mai 2009, Salle de conférence au Centre d'hébergement Vallée-de-la-Lièvre
- 12. Levée de l'assemblée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1. Adoption du procès-verbal

3.1.1. Séance régulière du conseil d'administration du 31 mars 2009

CA-452-2009 Il est proposé par Yves Beaudet, appuyé par Raymond Ménard et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration du 31 mars 2009.

3.2. Suivi au procès-verbal

Un tableau des suivis aux résolutions et dossiers est déposé et présenté au conseil d'administration.

Suite à la lettre transmise au ministre concernant le plan d'action et la visite à l'hôpital, une relance sera effectuée si nous ne recevons pas de réponse d'ici la fin mai 2009.

4. DOSSIERS MAJEURS

4.1. Rapport CIFINO en période 12

Dépôt du sommaire des données financières et opérationnelles au Fonds d'exploitation (CIFINO) pour la période 12 se terminant le 28 février 2009.

CA-453-2009 Il est proposé par Adéodat Bernard, appuyé par Yves Beaudet et unanimement résolu de recevoir le rapport CIFINO en période 12.

4.2. Plan de redressement 2009-2010

Monsieur Jacques Larivière, DRFMI au CSSS de Papineau présente une à une les mesures proposées du plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Considérant les constats et les recommandations du rapport de Monsieur Richard Lefrançois de la firme G.B.R. Gestion conseil Inc;

- Considérant l'ouverture de 20 lits d'hébergement de longue durée entre décembre 2008 et janvier 2009 pour libérer les 20 lits de courte durée occupés par des patients en attente de placement;
- Considérant la diminution significative des taux d'occupation à l'urgence et en courte durée depuis février 2009;
- Considérant que les mesures de réduction des heures travaillées dans ces deux secteurs ne sont pas une réduction de services puisque les patients en attente de placement ont été admis dans les nouvelles places d'hébergement;
- Considérant que la réduction d'heures travaillées touche en grande partie les heures travaillées par le personnel des agences privées de placement en soins infirmiers;
- Considérant que les économies escomptées ont été estimées pour un taux d'occupation annuel de 95% à l'urgence de l'Hôpital de Papineau et de 95% en courte durée;
- Considérant la demande à l'Agence en janvier 2008 et au ministre de la santé et des services sociaux en février 2009 pour développer des lits de courte durée :
- Considérant notre ratio de lits de courte durée de 1.1 lit/1000 h comparativement à 2.2 lits/1000 h au Québec pour répondre aux besoins de la population en constante augmentation dans notre territoire;
- Considérant que le plan de redressement 2009-2010 est de 1 835 680 \$ et représente 92% du déficit anticipé de 2 000 000 \$;
- Considérant que le coût des mesures de redressement respecte la recommandation pour un redressement de l'équivalent d'un plancher de 50% du déficit anticipé au 31 mars 2009;
- Considérant que ces mesures seront incluses au budget détaillé 2009-2010;
- Considérant la recommandation du comité de direction;
- Considérant la recommandation du comité de vérification;

CA-454-2009 Il est proposé par Diane Bernard, appuyé par Raymond Ménard et unanimement résolu d'accepter le plan de redressement 2009-2010 et de le transmettre tel que demandé à l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais pour le 1^{er} mai 2009.

4.3. Plan triennal 2009-2010 de maintien des parcs d'équipements médicaux

Monsieur Jacques Larivière, DRFMI au CSSS de Papineau présente le plan triennal 2009-2010 de maintien des parcs d'équipements médicaux. Les volets non médicaux et mobilier seront présentés à une réunion du conseil d'administration ultérieure.

- CONSIDÉRANT la demande de l'Agence de l'Outaouais de produire un plan triennal de maintien des parcs d'équipements 2009-2010 ;
- CONSIDÉRANT la revue de l'ensemble des équipements à acquérir et/ou remplacer dans chacune des installations du Centre de santé et de services sociaux de Papineau ;
- CONSIDÉRANT les priorités établies pour l'achat d'équipement dans chacune des installations pour maintenir en bon ordre notre parc d'équipements;
- CONSIDÉRANT le solde de 223 896 \$ de l'année 2008-2009 ;
- CONSIDÉRANT les prévisions de disponibilités d'engagement de 784 348 \$ pour les parcs d'équipements médicaux ;
- CONSIDÉRANT la réserve de 245 008\$ pour l'année 2009-2010 pour faire face aux imprévus et au déficit identifié au fonds des immobilisations ;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification ;

CA-455-2009 Il est proposé par Sylvie Noël, appuyé par Jean-Marc Laporte et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration approuvent le plan triennal de maintien des parcs d'équipements médicaux 2009-2010 pour un engagement total de 1 029 356 \$ incluant les réserves disponibles.

4.4. Grippe humaine d'origine porcine

Madame Réjeanne Pilote informe les membres des dernières nouvelles quant à la grippe humaine d'origine porcine. À l'interne, les premiers répondants sont Réjeanne Pilote, Ginette Gingras-Delorme, Jocelyne Villeneuve-Morin et Dr. Pierre Morisset. Le dossier est suivi de très près par eux et par le service de la prévention des infections. Dr. Pierre Morisset précise que les médecins et les cabinets médicaux sont tenus informés de l'évolution de la situation. Les mesures à l'intention du personnel proviennent de l'Institut national de santé publique. Elles sont déposées au conseil d'administration à titre d'information.

5. AFFAIRES COURANTES

5.1. Suivi du désengorgement de l'urgence et de la courte durée

Dépôt de statistiques portant sur le taux d'occupation à l'urgence de l'hôpital au CSSS de Papineau. Madame Pilote souligne l'écart à la baisse du nombre de patients entre 2008 et 2009 ainsi que la diminution du taux d'occupation. Elle donne également les taux d'occupation en courte durée.

5.2. Projet d'unité satellite d'hémodialyse

Madame Pilote informe les membres que nous recevrons très prochainement le projet de l'Agence basé sur la planification et le fonctionnement du CSSS Vallée-de-la-Gatineau. Madame Pilote demande d'être accompagnée de la présidente du conseil d'administration pour rencontrer le donateur pour l'unité d'hémodialyse et les représentants de la Fondation Santé de Papineau. La Fondation souhaite présenter le dossier au donateur pour maintenir son intérêt et signifier sa reconnaissance.

Au prochain conseil d'administration le projet sera présenté en détail.

5.3. Rapport financier annuel – Fonds de Santé au travail

CONSIDÉRANT la vérification externe par la Firme de vérification Dumoulin Éthier Lacroix ;

CONSIDÉRANT que la vérification a établi la conformité du rapport financier annuel du Fonds de Santé au Travail pour l'exercice terminé le 3 janvier 2009 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification ;

CA-456-2009 Il est proposé par Raymond Ménard, appuyé par Richard Besner et unanimement résolu d'adopter le rapport financier annuel en Santé au travail pour l'exercice terminé le 3 janvier 2009, tel que vérifié par la Firme Dumoulin Éthier Lacroix CA Inc.

6. AFFAIRES DIVERSES

6.1. Désignation de l'Agence de l'Outaouais au conseil d'administration du CSSS de Papineau

Discussion et échange sur la désignation de Monsieur Luc Maurice, conjoint d'un cadre supérieur au CSSS de Papineau. Madame la présidente, Lucie Lalonde a rencontré le président directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux qui lui a mentionné que la désignation est légale; rien n'empêche dans la Loi de nommer une personne ayant un lien de parenté avec le personnel. Madame la présidente a également rencontré Monsieur Luc Maurice pour l'informer du conflit d'intérêt et de l'inconfort avec lequel les membres et la directrice générale devront travailler. Monsieur Luc Maurice est d'accord à signer un document d'impartialité. La directrice générale souhaite que le conseil d'administration dénonce formellement le fait que l'Agence place le conseil d'administration dans une position délicate et qu'elle fait fi à son rôle de soutien au conseil d'administration et à l'établissement. Il faut poursuivre la réflexion sur cette décision de l'Agence qui place le conseil d'administration dans une situation de mauvaise gouvernance d'autant plus que le président directeur général de l'Agence était au courant du lien qui unit les deux personnes.

6.2. Entente entre SOGIQUE et le CSSS de Papineau – entreposage des données

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 19 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2, ci-après la LSSSS) prévoyant notamment que le dossier d'un usager est confidentiel et que nul ne peut y avoir accès en l'absence du consentement de l'usager ou de la personne pouvant donner un consentement en son nom ;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 27,1 de la LSSSS qui prévoient qu'un établissement peut communiquer un renseignement contenu au dossier d'un usager à toute personne ou organisme si la communication de ce renseignement est nécessaire à l'exercice d'un mandat ou à l'exécution d'un contrat de services à durée déterminée confié par l'établissement à cette personne ou à cet organisme ;

CONSIDÉRANT que ledit article 27.1 de la LSSSS prévoit les modalités qu'un établissement doit respecter lorsqu'il confie un mandat ;

CONSIDÉRANT que l'article 61 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (L.R.Q., c. S-5, r.3.04) qui prévoit notamment qu'aucun dossier d'un usager ne peut être sorti d'un établissement et aucun original ou exemplaire unique d'une pièce ne peut être retiré d'un dossier sauf sur l'ordre du tribunal, pour l'application de la Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1) ou dans les cas prévus par la LSSSS et ledit Règlement ;

CONSIDÉRANT que l'ÉTABLISSEMENT, pour répondre à ses obligations légales de conservation des renseignements inscrits au dossier d'un usager, plus spécifiquement les données des rapports d'incidents ou d'accidents AH-223, souhaite recourir aux services de SOGIQUE afin d'entreposer et de conserver, sur support informatique, les données contenues au dossier d'un usager ;

CONSIDÉRANT que les PARTIES désirent consigner par écrit les détails relatifs à la présente entente et qu'elles souhaitent que la présente entente s'interprète comme un contrat de gré à gré.

CA-457-2009 Il est proposé par Louise Spencer, appuyé par Yves Beaudet et unanimement résolu d'autoriser Madame Réjeanne Pilote, directrice générale au CSSS de Papineau à signer l'entente et de nommer Monsieur Gaston Lafrenière, technicien en informatique, à titre de pilote principal et Monsieur Jean-Marc Laporte, technicien en informatique, comme deuxième pilote en son absence.

7. CORRESPONDANCE

7.1. Lettres aux Fondations du CSSS de Papineau

Déposées à titre d'information.

8. INFORMATION

8.1. Rapport de la présidente

Déposé à titre d'information.

8.2. Rapport de la directrice générale

Déposé à titre d'information.

9. PAROLE AU PUBLIC

Aucune personne n'a signifié son désir de prendre la parole.

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

10.1. Coupures de presse

Déposées à titre d'information.

10.2. Synergie – AQESSS, avril 2009

Déposé à titre d'information.

10.3. La Tête à Papineau – Vol. 5 numéro 2

Déposée à titre d'information.

11. DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE

11.1. Rencontre régulière, le 26 mai 2009

Les membres sont informés que la séance régulière du mois de mai se tiendra le 26 mai 2009 à la salle de conférence du Centre d'hébergement Vallée-de-la-Lièvre.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CA-458-2009

Il est proposé par Yves Beaudet , appuyé par Murray Dunnigan et unanimement résolu de déclarer la levée de l'assemblée, il est 19h40.

La présidente
Madame Lucie Lalonde

La secrétaire,
Madame Réjeanne Pilote
Directrice générale